



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/358  
S/1995/712  
18 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Point 114 c) de l'ordre du jour provisoire\*  
SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE  
L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS  
ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquantième année

Lettre datée du 18 août 1995, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la  
Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre de M. Mate Granić en date du 14 août 1995 (A/50/354-S/1995/696, annexe).

Cette lettre donne toute la mesure du cynisme de la politique menée par la Croatie. Alors que les autorités croates ont opté pour les moyens les plus cruels en s'engageant dans une agression armée massive afin de réaliser l'objectif premier de leur politique, à savoir créer un État ethniquement pur, M. Granić tente de détourner l'attention de la communauté internationale de la catastrophe humanitaire et de la tragédie que vivent les Serbes de Krajina qui ont été contraints de quitter la terre de leurs ancêtres.

Dès avant la toute dernière agression croate, quelque 350 000 Serbes avaient déjà été expulsés de Croatie. Ceux qui y étaient restés ont été harcelés sans répit, contraints de se convertir au catholicisme, renvoyés de leur travail et expulsés de leur logement, au seul motif qu'ils étaient serbes.

À ce jour, 220 000 Serbes, soit la quasi-totalité de la population de la région, ont fui la Krajina depuis la dernière agression de la Croatie.

D'après les informations dont dispose le Commissariat pour les réfugiés de la République de Serbie, depuis le début des offensives croates contre la Krajina, entre le 4 et le 17 août 1995, 151 934 réfugiés serbes ont été enregistrés sur le territoire de la République fédérative de Yougoslavie. On estime qu'il y en aura bientôt 200 000, dont au moins 25 % d'enfants. Un grand

\* A/50/150.

nombre de réfugiés serbes ont également trouvé asile dans la Republika Srpska. Rien que dans la région de Banja Luka, il reste 30 000 réfugiés et on en attend 10 à 15 000 de plus.

Malgré les tentatives de la Croatie pour faire disparaître toute trace des crimes monstrueux et systématiques perpétrés à l'encontre des Serbes de la Krajina, la vérité commence à se faire jour.

Après avoir commis des crimes systématiques en Slavonie occidentale en mai 1995 et éliminé ainsi les Serbes de ce territoire, les forces croates appliquent la même méthode en Krajina : elles empêchent les médias, les organisations humanitaires internationales et le représentant de l'Organisation des Nations Unies de pénétrer sur le territoire tant qu'elles n'ont pas fait disparaître toute trace de leurs forfaits. Or, les quelques rapports qu'ont néanmoins pu établir les organisations compétentes, notamment l'Organisation des Nations Unies, montrent à l'évidence l'ampleur des atrocités commises par l'armée croate : bombardements d'artillerie sans distinction contre des colonnes de réfugiés, destruction totale de villages serbes, pillage et violations flagrantes des droits de l'homme. Le représentant des Nations Unies a déclaré aujourd'hui, qu'à en juger par certains éléments, il pourrait y avoir des charniers à Knin, Vrlika et dans d'autres endroits.

Les récits des réfugiés serbes suivants sont épouvantables. Ils font état de nombreux massacres, en particulier dans la région de Topusko et de Dvor. Les images montrant des Serbes en fuite humiliés et attaqués brutalement par les Croates à Sisak, malgré la présence des autorités croates et sous les yeux des représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sont particulièrement éloquents. On ne connaît toujours pas, depuis le 10 août 1995, le sort de la colonne de 10 000 réfugiés de Topusko, que les autorités croates ont autorisée à partir en République fédérative de Yougoslavie.

La terreur exercée par les autorités croates contre la population serbe de la Krajina est bien la preuve que la volonté déclarée des responsables croates d'assurer une "vie normale" à tous les Serbes qui décident de rester en Croatie n'est qu'une imposture conçue pour neutraliser les critiques de la communauté internationale.

Les allégations de M. Granić selon lesquelles la "communauté de souche croate est actuellement soumise à un 'nettoyage ethnique'" en République fédérative de Yougoslavie sont totalement fausses et extrêmement malveillantes. La République fédérative de Yougoslavie, État multiethnique où plus de 30 % de la population appartient à des minorités nationales, assure, conformément à sa constitution, l'égalité de tous ses citoyens, quelles que soient leur nationalité, leur religion ou leur affiliation politique, en pleine conformité avec les conventions internationales pertinentes auxquelles la Yougoslavie a adhéré.

En dernière analyse, quelle est l'intégrité morale d'un régime qui poursuit manifestement sa politique de génocide contre les Serbes, qui, il y a 50 ans, en

a exécuté 700 000 dans des camps de concentration et qui, au cours des quatre dernières années, en a tué et expulsé plus d'un demi-million?

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 c) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ

-----